



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 4 février 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Eric MENARD (pouvoir de vote donné à Frédéric CHIVOT), Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 15 décembre 2015

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire expose que Selon l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales le conseil municipal peut autoriser par délibération le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à la section d'investissement de l'année précédente.

En 2015 il était inscrit 86 483€ au chapitre 21 (dépense d'investissement) et au chapitre 20 (subvention d'équipement versée).

Pour rappel, il a été mandaté 79 520,33€.

$$86\,483\text{€} \times 1/4 = 21\,620,75\text{€}$$

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 21 620,75€.

3 - Modification du régime indemnitaire en tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le maire présente à l'assemblée qu'en mai 2014 (décret n°2014-513 du 20 mai 2014), l'Etat a institué un nouveau dispositif de mise en oeuvre du régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (RIFSEEP).

Il expose aussi la délibération du Comité Technique du Centre de Gestion de la Somme encadrant ce régime indemnitaire pour les collectivités du département.

Le RIFSEEP est composé de deux indemnités :

- d'une part, **une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**, elle constitue l'indemnité principale du RIFSEEP et tend à valoriser l'exercice des fonctions. Cette prime est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et tend à valoriser principalement le niveau des fonctions indépendamment de la manière de servir.
- d'autre part, **un complément indemnitaire annuel (CIA)** qui est facultatif et lié à la manière de servir.

Celles-ci peuvent se cumuler mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

La filière police municipale n'est pas concernée par cette réforme pour l'instant.

L'IFSE est exclusive de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le maire propose à l'assemblée l'instauration du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2016 en précisant que ce régime se substituera au précédent régime indemnitaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- L'instauration du RIFSEEP
- Une périodicité de versement semestrielle
- Les plafonds annuels tels qu'indiqués dans la délibération du Comité Technique
- De conserver l'indemnité d'administration et de technicité ainsi que l'indemnité spéciale des garde-champêtre telle qu'instituée dans la délibération du 15 décembre 2015 pour le service de police municipale pour les années à venir sans qu'il soit besoin de délibérer chaque année.

4 - Contrat de location matériel d'impression/photocopie/fax

Le contrat de maintenance et de location pour le photocopieur/imprimante/fax/scan arrive à échéance au 31 mai 2016 (terme à échoir) avec la société Konika Minolta.

Le loyer actuel est de 330€ HT par trimestre, un tarif pour la copie noir/blanc de 0.0055€ HT et un tarif couleur de 0.055€ HT.

Dans ce cadre une concurrence a été lancée afin de renouveler ce contrat ou d'en établir un nouveau.

Les entreprises Toshiba, Konika Minolta, Print Expert et DBS ont présenté des propositions.

Le maire distribue à chaque membre de l'assemblée un tableau comparatif des propositions et invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société DBS basée à Amiens, la machine sera la KYOCERA TASKalfa 2551ci.

Le contrat est de 5 années, le loyer trimestriel est de 240€ HT, le tarif pour la copie noir/blanc de 0,004€ HT et le tarif couleur de 0,04€ HT.

5 - Travaux toiture immeuble 6 rue du Commandant André Dodart

La maison située au 6 rue du Commandant André Dodart, appartenant à la commune a des infiltrations d'eau importantes au niveau du bâtiment central.

Pour mettre hors d'eau le bâtiment des entreprises spécialisées en couverture ont été sollicitées, 4 sont venues sur place et 2 ont présenté des devis pour la réfection de la toiture. Le cahier des charges a été établi et les entreprises doivent tenir compte de ce que la maison est inscrite dans le PLU en tant que bâtiment à préserver.

Les devis reçus sont les suivants :

- Entreprise CAUX pour un montant de 21 375,34€ HT
- Entreprise Eugène DIEU pour un montant de 13 258€ HT

Après études des deux devis et délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise Eugène DIEU pour les travaux de toiture et demandera de refaire un devis en ajoutant la pose d'une sous-toiture spéciale HPV (haute performance à la vapeur) dont le montant devrait avoisiner les 1 200€ HT.

Les crédits seront inscrits au budget 2016.

Le bâtiment étant inscrit à préserver, il faudra en parallèle des travaux de couverture restaurer les motifs en bois placés le long de la toiture. Des contacts vont être pris avec des menuisiers.

6 - Aire de jeux

Suite aux discussions qui ont eu lieu en 2015 et au travail de la commission aménagement des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées en aménagement et installation d'aires de jeux.

Frédéric Chivot présente à l'assemblée 3 devis pour l'installation d'une aire de jeux qui serait placée sur le terrain communal entre les lotissements du Val de Selle et le lotissement de la clé des champs.

- Entreprise Terspective (comprenant 2 jeux à ressort, un jeu balançoire et la pose de gravillons) pour 4 992,5€ HT
- Entreprise Hublart (comprenant 2 jeux à ressort, un but de football, une combinaison de jeux adaptés et sa surface amortissante) pour 20 694€ HT
- Entreprise Technisol (comprenant 2 jeux à ressort, un but de football, une structure multijeux, un tourniquet carousel et un panneau d'information) pour 8 877€ HT

Après délibération le conseil municipal décide unanimement d'acter l'emplacement de l'aire de jeux et de travailler avec l'entreprise Technisol pour cet aménagement. Le devis n'étant plus valide depuis le 7 janvier 2016, l'assemblée souhaite revoir le devis en étoffant davantage la demande. Frédéric Chivot ajoute que l'aménagement pourrait être réalisé en avril/mai 2016.

7 - Questions et informations diverses

- La communauté de communes a relancé l'OPSOM concernant la construction de logements en face de la mairie, le permis sera déposé en juin 2016 et le rachat de la parcelle par la communauté de communes à la commune devrait se faire prochainement.
- Le maire fait part à l'assemblée du dispositif "convention participation citoyenne" mis en place entre la gendarmerie et certaines communes. Ce dispositif consiste à nommer 3 habitants par village qui serviraient de relais entre les habitants et la gendarmerie. Le maire émet un avis défavorable argumentant que ces citoyens pourraient passer pour des délateurs et cela rajouterait un échelon supplémentaire n'améliorant pas le délai d'intervention des gendarmes en cas d'incident.

Frédéric Chivot ajoute que la commune possède déjà un garde-champêtre territorial investi de cette mission. Le maire précise que le garde-champêtre entretient quotidiennement de très bons rapports avec les habitants de la commune et la gendarmerie remplissant ainsi sa mission de proximité.

Oui ces différents arguments le conseil municipal avec 12 voix pour et une voix contre décide de ne pas donner de suite à la démarche initiée par la préfecture.

- Suite à la vente aux enchères qui a eu lieu concernant les biens mobiliers légués par Anny Flintham-Wallet à la commune, l'entreprise Arcadia a reversé 16 335,70€ à la commune et à peu près 2 000€ vont être versés prochainement.
- Dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités, le conseil départemental a souhaité maintenir une politique d'investissement en faveur de l'équilibre et du développement des territoires de la Somme. Dans ce cadre une enveloppe de 5 millions d'euros a été mobilisée pour l'année 2016 afin de soutenir les communes et communautés de communes. Les communes ont jusqu'au 1er juillet 2016 pour présenter un projet si elles veulent profiter de ce dispositif. le coût du projet doit être d'au moins 20 000€HT avec un plafond de 60 000€ HT, le taux d'intervention du département est de 25% du montant HT des travaux. Le maire précise que lors de la réunion communautaire du 24 février les élus devront déterminer si l'enveloppe sera utilisée pour un projet porté par la communauté de communes ou réparti pour les projets des communes. Si l'enveloppe est attribuée aux communes, Plachy-Buyon présentera le projet de l'aménagement de l'aire de jeux.
- Manuel Hénocque expose que la commune est actuellement en dégroupage internet partiel, il a été constaté une vitesse très ralentie dans le village et plus particulièrement en soirée et les week-ends. Afin d'améliorer le flux et les services Internet, il est possible de passer au dégroupage total sur la commune permettant à chaque fournisseur internet de réguler le débit de ses clients et de fournir des services supplémentaires, notamment le VDSL (qui est une nouvelle

sorte d'Internet haut débit pouvant atteindre 100 Mégas (sans changer de ligne de téléphone, la capacité variant en fonction de la longueur de la ligne de chacun). Cela permettrait également de baisser le coût de l'abonnement mensuel des utilisateurs, de rendre possible la réception de la télévision par la ligne téléphonique en haute définition et de préparer la réception du futur « 4K » qui est un standard incontournable pour les années à venir. Le conseil municipal se montre réceptif à l'argumentaire et le maire va se rapprocher de Somme Numérique et d'Orange pour étudier la possibilité de construire un local dédié à l'installation de nouveaux équipements indispensables au dégroupage total.

- Laurie Buquet propose d'organiser une soirée sur le thème de la remise à niveau du code de la route. Sous forme ludique cela permettrait tester son niveau ou de réapprendre les indispensables de la conduite.
Frédéric Chivot ajoute que Groupama propose ce genre d'événements et qu'il est possible de planifier cela à Plachy-Buyon en novembre 2016.
- Christian Herbert précise qu'il y a une petite erreur dans le calendrier de ramassage des ordures ménagères distribué par TRINOVAL, il y aura bien un ramassage le mardi 29 mars 2016 contrairement à ce qui est indiqué dans le calendrier. L'information sera faite une semaine avant dans la newsletter envoyée par la mairie.
- Christian Herbert s'inquiète du mur de la grange situé au petit-plachy au niveau du Christ. Il menace de tomber rendant dangereux son accotement. Le maire répond qu'il va aller voir sur place pour constater.
- Frédéric Chivot propose diverses animations pour le marché de printemps. Après étude le conseil municipal décide de retenir l'animation musicale "les flûtes des andes".
- Jean-Luc Hermant a demandé un devis à la FDE80 pour l'installation d'un point lumineux en face du 31 rue des Clabaudois ainsi que pour l'installation d'une armoire permettant de mieux régler l'éclairage entre la rue du Commandant André Dodart et la place du petit-plachy.

Sans autre remarque la séance est levée à 23h45.